

15e Open Rapide de Lempdes

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Présentation

L'Échiquier Lempdais organise le dimanche 18/05/2025 son 15^e tournoi à cadence rapide. Il se déroulera à l'espace 2Deuche, rue Alexandre Vialatte, 63370 Lempdes.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur. Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE), avec l'aide du programme informatique PAPI d'Erick Mouret. Aucune protection de club, de famille.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 : Cadence

Le tournoi se joue en 7 rondes, à la cadence de 15' + 3s/coup pendant toute la partie.

Article 4 : Horaires

Accueil des participants : 9h

Pointage jusqu'à : 9h30

1^{ère} ronde à 10h

Ronde 2 à 11h

Ronde 3 à 12h

Pause repas : 1h

Ronde 4 à 14h

Ronde 5 à 15h

Ronde 6 à 16h

Ronde 7 à 17h

Remise des prix environ 20 minutes après la fin de la dernière ronde.

Article 5 : Droits d'inscriptions

Les droits d'inscription sont fixés à 15 € pour les adultes et à 7 € pour les jeunes (20 ans et moins).

Après le 16 mai, les droits seront majorés à 20 € pour les adultes et 10 € pour les jeunes.

Article 6 : Prix

La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 4e ronde.

Répartition des Prix : Les prix ne sont pas cumulables. Ils seront répartis à la place. En cas d'égalité de points de parties les prix sont attribués au joueur ayant le meilleur départage.

Article 7 : Classement

Le classement est établi au nombre de points. Pour les joueurs ex-aequo, le départage se fera selon les critères suivants, selon les recommandations de la FIDE :

- 1 - Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires diminué du plus mauvais de ces scores)
- 2 - Buchholz (somme des scores ajustés des adversaires)
- 3 – Performance

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6 du General Rules and Technical Recommendations for Tournaments / 07. Tie-Break Regulations / 07. Tie-Break Regulations (effective from 1 April 2024), le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.7 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Article 8 : Délai de forfait

L'article 6.7 du Livre de l'Arbitre portant sur les retards est appliqué comme suit :

- Si un joueur n'est pas présent au lancement d'une ronde, l'arbitre démarrera la pendule et le joueur absent verra son temps s'écouler jusqu'à ce qu'il arrive.
- Tout joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec un retard de 3 minutes ou plus par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra sa partie par forfait.
- Si les deux joueurs sont absents au début de la ronde, seul le joueur ayant les Blancs verra son temps s'écouler. Le délai de forfait restera applicable aux deux joueurs.
- Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié à compter de la ronde suivante, sauf si cette absence est justifiée auprès de l'arbitre par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- A défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Sans réponse satisfaisante sous quinzaine, une suspension de licence d'une durée de 3 mois sera infligée par le Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage, conformément aux règlements fédéraux (Art. 23.1 et 23.2 du RIDNA dans le Livre de l'Arbitre).

Article 9 : Coups illégaux

En application des règles de la FIDE, la partie sera perdue après le 2e coup illégal joué et achevé par l'appui sur la pendule.

Article 10 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat de la partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier. L'absence de résultat à l'arbitre peut être sanctionné d'un double forfait

Article 11 : Appareils électroniques

Il est interdit aux joueurs de détenir un appareil électronique (portable, outil d'analyse ...) dans la salle de jeu. Tous les appareils de ce type devront être éteints et rangés. Si un joueur possède un appareil en main et/ou que celui-ci émet du bruit, l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur. Si un joueur nécessite une exception à cet article (portable devant rester allumé pour des raisons professionnelles ou médicales, ...), il devra en informer l'arbitre avant le début du tournoi. L'arbitre, à son entière discrétion, décidera ou non d'accorder l'exception au joueur.

Article 12 : Conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs affichée dans la salle du tournoi.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, de sources d'information ou de conseils. Il est interdit de parler de parties en cours.

Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre. La salle de jeu étant définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur réservée aux joueurs.

Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre. Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.

Article 13 : Arbitrage

Arbitre Principal : Philippe Boyadjis (Arbitre Fédéral Open 1)

Article 14 : Droit à l'image

Des photos (ou vidéos) du tournoi seront prises par les organisateurs, et seront publiées sur les sites internet des clubs. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à cette diffusion.

Article 15 : Engagement

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

L'arbitre principal

Philippe BOYADJIS

L'organisateur

Johan BOYADJIS